

RÉUNION DU QUINZE DECEMBRE 2011

Le Quinze Décembre deux mil onze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en séance plénière en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 8 Décembre 2011.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Christiane PEROT, Dominique TIRMAN, Brigitte MATHIAS, Christian CLOR, Maryse TRAVERS, Corinne PUTELAT, Pascal MAILLEY, Christian MOINE, Christophe JAS, Denis CARRON.

Absents excusés : Joseph MONIN, Michèle CHALANDRE, Eric PESSARELLI.

Pouvoir de J. Monin à B. Mathias - Pouvoir de M. Chalandré à C. Pérot - Pouvoir d'E. PESSARELLI à D. CARRON.

Mme Corinne PUTELAT est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

TARIF GARDERIE DU MATIN

Mr le Maire rappelle les tarifs de la garderie municipale :

- Garderie du matin : 2.50 points.
- Garderie du soir :
 - 1° heure : 2 points.
 - 2° heure : 1 point.

Il précise que le bilan de la fréquentation de la garderie du matin sur le 1^o trimestre fait apparaître une fréquentation de 13.30 enfants par jour, bien supérieure à celle nécessaire à l'équilibre du service. Il est rappelé que les élus se sont engagés à revoir le tarif à la baisse dans le cas où la fréquentation serait suffisante.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le tarif de la garderie du matin à 2.00 points par jour et par enfant, quelque soit la durée de l'accueil.
- Le point garderie vaut 1.00 €

REPARTITION DES ELEVES DU SECOND DEGRE

Mr Tirman présente les tableaux de répartition des élèves du 2nd degré : 64 enfants du Pin sont scolarisés dans le 1^o cycle (collèges) dont 56 à La Garenne ; et 53 dans le 2^o cycle (lycées) dont 27 à Edouard Herriot ; soit un total de 117.

Les tableaux détaillés sont à disposition du Conseil en Mairie.

S.I.S.V. : Mr Tirman rend compte de la réunion du SISV tenue l'après-midi même. Il précise ses inquiétudes face à la majoration des coûts estimatifs des équipements liés au collège de Chirens, à savoir le terrain de football, aujourd'hui estimé à 1.9 M€, et le gymnase dont la superficie a été portée à 2094 m² pour pouvoir accueillir un public extérieur aux scolaires.

APPEL A PROJET PAYS VOIRONNAIS POUR GRANGE DIMIERE.

Mr le Maire rappelle l'appel à projet lancé par le Pays Voironnais pour créer une nouvelle activité « nature » dans les locaux appartenant à la communauté d'agglomération à proximité de la Grange Dimière, et libérés par Serge Vovk.

Christiane Pérot a participé à la commission de jugement des offres qui a reçu cinq candidats :

- ⇒ Eco-coccinelle : Projet d'ouverture d'un site scientifique sur la biodiversité et notamment les coccinelles, qui serait ouvert au public toute l'année. Projet très bien ressenti.
- ⇒ SCOP Caracole : Etude et apprentissage de la maçonnerie avec terre crue, tel le pisé. Cette SCOP existe depuis 2008 à Grenoble et souhaite ouvrir un site complémentaire. Ouverture prévue d'Avril à Octobre.
- ⇒ Ferme agro-écologique : Plantations potagères et plaisir de cuisiner. Ouverture de mars à octobre.
- ⇒ Ferme pédagogique : Découverte des végétaux et petits animaux. Possibilité randonnées, photo, cueillette.

⇒ Projet Maurice Jayet, peintre au Pin. Développer des activités artistiques pour tous publics autour d'un atelier de peintre. Projet a priori intéressant mais insuffisamment abouti à ce jour.

Le jury regrette que l'ensemble de ces projets ne concerne qu'une partie de la superficie proposée par le Pays Voironnais, et aurait préféré un projet de ferme pédagogique sur l'ensemble des locaux et des terres par exemple. Un nouvel appel d'offres sera lancé pour trouver de nouvelles candidatures, et le jury se réunira à nouveau le 27 janvier pour étudier les nouveaux projets, ainsi que celui d'un céramiste arrivé tardivement qui n'a pu être examiné à la première séance.

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- Le LEAP Vallon Bonnevaux à St Jean de Bournay sollicite une subvention pour accueil d'un enfant : Mickaël CICERON- Le Conseil attribue 50 €
- YCGC : Le Yacht Club accueille 111 jeunes dont 23 du Pin. Selon la règle définie pour les associations sportives, le montant de la subvention est fixé à 409.50 €
- ASEAI Tullins : Accueil d'un enfant : Aurélie FINCO - Le Conseil attribue 50 €.

VOTE DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, attribue les subventions suivantes :

- | | | |
|---------------------------|----------|-----------------|
| ○ LEAP Vallon Bonnevaux : | 50.00 € | pour un élève. |
| ○ ASEAI Tullins : | 50.00 € | pour un enfant. |
| ○ YCGC : | 409.50 € | pour 23 jeunes. |

ASSEMBLEE GENERALE d'ARS'SCENE.

Le bilan moral et financier d'ARS'SCENE est satisfaisant. Globalement, l'équilibre a été atteint sur les manifestations 2011.

Le Conseil souhaite que les associations du tour du Lac essaient de mieux coordonner le calendrier de leurs manifestations. La commission est invitée à réfléchir sur la manière dont ce calendrier pourrait être optimisé. Cette demande pourra également être évoquée lors de la prochaine réunion des élus du tour du Lac.

Dominique Tirman évoque la mise en place d'une manifestation de longue durée prévue au Carré d'Ars par Ars'Scène. Durant 15 jours en novembre, la troupe de Jean-Vincent Brisa préparerait la pièce « Les Femmes Savantes » de Molière pour une représentation finale le samedi 10 novembre.

QUESTIONS DIVERSES.

➤ **Ciné Passion** : Mr le Maire indique que la 1^o séance a réuni 70 spectateurs, et que 2 séances sont prévues le 23 décembre. Il précise que les salles officielles peuvent faire interdire toutes projections dans un rayon de 14 kms de leur établissement, et que celui de Voiron demande à Charavines de cesser les séances de cinéma.

➤ **Conseil Municipal** : Il se réunira à 20 h30 les jeudis : 26 janvier - 23 février - 29 mars - 26 avril - 31 mai - 5 juillet - 13 septembre - 18 octobre - 15 novembre - 13 décembre 2012.

➤ **D.P.U.** : Le Conseil municipal ne préempte pas sur les ventes suivantes :

- Terrain DURAND - Combe Chatte - B 923 - 17 m²- 1 500 €
- Propriété bâtie GOTTARDO - 557 rue du Buisson Rond - B 747.749.748.750 - 170 000 €
- Propriété bâtie PEGOUD - 592 route de Brésin - B 117 - 165 000 €
- Propriété bâtie LES LOGIS DU LAC - Le Bourg - B 898.901.892 - 186 500 €
- Propriété bâtie LES LOGIS DU LAC - Le Bourg - B 896.901.892 - 186 500 €

➤ **Eclairage** : Pascal Mailley, en tant que référent de quartier, transmet une demande de pose d'un éclairage public entre l'extrémité de la rue de la Caserne et l'abri-bus situé vers Salamandre, pour une meilleure sécurité des élèves. Les élus étudieront la possibilité d'un système solaire. Christophe Jas indique qu'il y a d'autres points « noirs » dans le circuit des scolaires, notamment vers le chemin des Granges.

➤ **Portage des repas** : Dominique Tirman indique que Mme Cécillon d'Oyeu qui assure le portage des repas auprès des personnes âgées cesse son activité au 31 décembre. Il présente une proposition de l'association ADMR « La Ricandelle » de St Etienne de St Geoirs qui propose de continuer ce service. Une convention serait signée avec la commune qui versera une participation de 0.35 € par habitant et par an. Des précisions complémentaires sur cette participation, sur le nombre de personnes concernées, sur le tarif des repas,..... seront demandées avant de conclure un accord. Le snack-bar du Pin pourrait également être consulté.

➤ **Carré d'Ars** : Christophe JAS demande s'il doit remettre la clé du local technique de la salle du Carré d'Ars aux associations pour utilisation de la sono, sachant que les disjoncteurs de la salle se situent dans ce local. La commission est chargée d'établir un règlement spécial pour l'utilisation de la sono, avec désignation d'un responsable et remise d'un chèque caution.

PRIME DE FIN D'ANNÉE DU PERSONNEL COMMUNAL.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des primes de fin d'année du personnel communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Considérant que le personnel communal bénéficie d'une prime de fin d'année depuis 1983,

- Fixe comme suit les gratifications 2011 :
- Rémi MOTTUEL BAIN : 1 100 €
- Françoise PIC : 880 €
- Pascale BUDILLON : 1 375 €
- Dominique TIRMAN : 825 €
- Stéfany LACAZE : 990 €
- Linda NEEL : 550 €
- Malory SAMPAIX : 550 €
- Benjamin REY : 550 €
- Laurence NION : 157 €.
- Catherine GOTTARDO : 251 €

La séance est levée à 22 h30
